

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr MONCOMBLE Bernard, Mr DELIVEYNE Georges, Mme MORISS Martine, Mr CHOPIN Hervé, Mr LECTEZ Mickael

Représenté (e)(s): 1 Mme WYPYSCZAK Dorothee

Excusé (e)(s): 0

Absent (e)(s): 0

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 30

## 1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès verbal
- Délibération pour le reversement du produit de la TCCFE
- Délibération pour la modification des statuts du SIESA (siège administratif)
- Délibération approuvant l'opération et sollicitant une subvention du conseil départemental (rue de Barastre) et validation du devis
- Délibération approuvant les travaux de ferronnerie (portail salle des fêtes) et choix de l'artisan
- Délibération pour les dons (cancer, téléthon, don du sang, école, ...)
- Délibération pour le rachat d'une partie de la parcelle 222 et fixer son prix
- Vote des taxes locales
- Choix des décorations de Noël
- Questions diverses

## 2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Sur le procès verbal du 23 janvier 2021, paragraphe 10, la longueur de la parcelle n'est pas indiquée (remarque de Mr SAILLIOT). Le géomètre passe le mercredi 10 mars 2021 et définira la longueur (réponse de Mr LECORNET)  
Le procès verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance

## 3 - DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TCCFE

A savoir : la TCCFE est la Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Electricité. Cette taxe figure sur les factures d'électricité de chacun dans la rubrique « taxes et contributions ».

La Fédération départementale d'Energie du Pas de Calais (FDE 62) perçoit, en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, la TCCFE, conformément à la loi. La FDE reversait initialement 97% à la commune, les 3% restants représentaient les frais de gestion, de contrôle et une participation au fond SEVE (Suppression Eclairage public Vétuste pour l'Environnement).

A compter du 01 janvier 2022, le reversement de la TCCFE sera de 95% pour la commune et donc 5% pour la FDE 62.

La FDE 62 nous demande de prendre une délibération concordante afin d'acter les nouvelles dispositions avant le 01 juillet 2021.

Après délibération, les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable à cette modification.

#### **4 - DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIESA (CHANGEMENT SIEGE ADMINISTRATIF)**

A Savoir : SIESA est le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois.

Lors de l'assemblée générale en date du 26/02/2021, les statuts du SIESA ont été modifiés et notamment son siège administratif. Initialement à la mairie de FAVREUIL, il est désormais à BAPAUME, 52 rue d'Arras. Une délibération des communes est nécessaire pour entériner le changement.

Après délibération, les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable au changement de siège administratif du SIESA.

#### **5 - DELIBERATION APPROUVANT L'OPERATION ET SOLLICITANT UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (RUE DE BARASTRE) ET VALIDATION DU DEVIS**

Pour mémoire, se référer aux procès verbaux des précédentes séances du conseil.  
Pour faire suite à l'acceptation des différentes subventions obtenues pour les travaux d'aménagement des routes de Barastre et du Transloy, un devis avait été demandé afin de prendre en charge la réfection complète de la route de Barastre (cf paragraphe 9 du PV du 23/01/2021). Le devis présenté par la société SNPC (39688€ HT) permettrait d'obtenir une subvention complémentaire de 15000€ du FARDA

Après délibération, les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable au devis présenté par la société SNPC dans le cadre de la réfection complète de la route de BARASTRE et en complément des précédents devis..

Après délibération, les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable à la demande de subvention du FARDA présenté par Mr le Maire

#### **6 - DELIBERATION APPROUVANT LES TRAVAUX DE FERRONNERIE (PORTAIL DE LA SALLE DES FETES)**

Faisant suite au souhait de voir poser un portail et une grille à la salle des fêtes afin de sécuriser les lieux, trois artisans ont été contactés pour présenter un devis :

Ferronnerie Deliveyne pour un montant de 7339 € hors taxe

SARL Prangère pour un montant de 7176 € hors taxe

EURL CLB pour un montant de 7730 € hors taxe

Le conseil déplore l'absence de plan de SARL Prangère et EURL CLB

Après débat, le conseil municipal choisit le projet présenté par la Ferronnerie Deliveyne

Après délibération, les membres présents du conseil municipal entérine le devis présenté par la Ferronnerie Deliveyne..

## 7 - DELIBERATION POUR LES DONNS

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution de don à certaines associations ou organismes demandeurs.

Après délibération, les membres présents du conseil municipal décident d'attribuer un don aux organismes ci après :

Téléthon	100 €	
Recherche sur le cancer	200€	
Donneur de sang	100€	
Coopérative scolaire	200€	
Société chasse	100€	
Les Ailes de Mitzie (demandé par Mme DEON)		50€
Le comité des fêtes fera sa demande après sa réunion du 20/03/2021 et la soumettra lors du prochain conseil.		

## 8 - DELIBERATION POUR LE RACHAT DE LA PARCELLE 222 ET FIXER LE PRIX

Pour mémoire, se référer au paragraphe 10 (questions diverses – présenté par Mr CARTON) du procès verbal de la réunion du 23 janvier 2021

Un géomètre doit intervenir le mercredi 10 mars 2021 pour délimiter exactement la reprise de la parcelle. (en présence de Mr le Maire, Mr CARTON, Mr COLOMBEL). La largeur exacte reste à définir (2 m ou 2,5 m) sur une longueur approximative de 90 m.

Le coût de cette acquisition, frais de notaire inclus, serait de l'ordre de 2000€

Après délibération, les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable au rachat de cette parcelle et fixe le prix à 4€ le m<sup>2</sup>, confirmant la demande de Mr COLOMBEL.

## 9 - VOTE DES TAXES LOCALES

Les membres présents du conseil municipal ne souhaitent pas voir augmenter les taxes locales et ainsi conserver les taux actuellement en vigueur

## 10 - CHOIX DES DECORATIONS DE NOEL

Trois catalogues de décorations de Noël ont été présentés.  
Madame DEON Christelle fera un choix en relation avec le comité des enfants.

## 11 - QUESTIONS DIVERSES

Mr le MAIRE

- Coupe de bois chemin de Saint Quentin
- Bilan excédentaire du budget municipal 2020 : 193000€ sans tenir compte des subventions à percevoir.
- Aménagement de la mairie (bureau et toilettes). Beaucoup de travail, dossier complexe (écart de niveau – tous corps de métier). Demande l'étude d'un architecte.

Mr CARTON

- Aire de jeux terminé, reste à faire l'environnement (pelouse, remise en état terrain de foot, grillage et porte d'accès)
- Exprime son mécontentement sur les actes d'incivilité de certains habitants
- Couverture incendie du village, certaines habitations se trouvent à la limite des distances réglementaires par rapport aux réserves incendie. Néanmoins il y a conformité après passage de la commission.
- Remplacement des filets de but du terrain de football

Mr SAILLIOT

- Remet à chacun la copie d'une page du journal « La voix du nord du 27/01/2021 » relative aux petites incivilités et le rôle du maire. (fait suite aux discussions récurrentes, en conseil municipal, des incivilités et du problème DARDENNE).
- Rejoint les propos de Mr CARTON sur les incivilités et notamment le comportement de deux personnes.

Mr DEMERVAL

- Bulletin d'information municipale. Demande l'investissement de chaque conseiller. Remontée des informations à la secrétaire de mairie (textes et photos)
- Mise en route de la première manifestation du comité des fêtes (chasse aux œufs). La crise sanitaire ne permettra probablement pas la mise en place d'une restauration. Reste quand même l'activité avec les enfants.

Fin de la séance : 21 h 05